



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°19/23

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille dix-neuf le 20 juin à 17h30 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Blanc.

Date d'envoi de la convocation : le 14 juin 2019

Présents : MM. Mmes, C.Allouis, C. Du Besset, JP. Blanc, F.Dewanckel, T. Feret, R. Paillot, C.Refour, E.Rousselon, H. Viard Gaudin

Pouvoirs : L.Vadon à T.Feret

Excusés : M-J.Guernet

03 - Objet : Budget du Centre Communal d'Action Sociale de Meylan (CCAS) - Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2018 au budget 2019

Le Président expose aux administrateurs que :

- la section de fonctionnement du budget CCAS 2018 présente un résultat excédentaire de **54 259,83 €**
- la section d'investissement du budget CCAS 2018 présente un résultat excédentaire de **27 889,39 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ENTERINE :

- l'affectation du résultat excédentaire de **54 259,83 €** de la section de fonctionnement au compte 002 du budget 2019,
- l'affectation du résultat excédentaire de **27 889,39 €** de la section investissement au compte 001 du budget 2019.

Fait à Meylan le **20 JUIN 2019**

Le Président,
Jean-Philippe Blanc

